

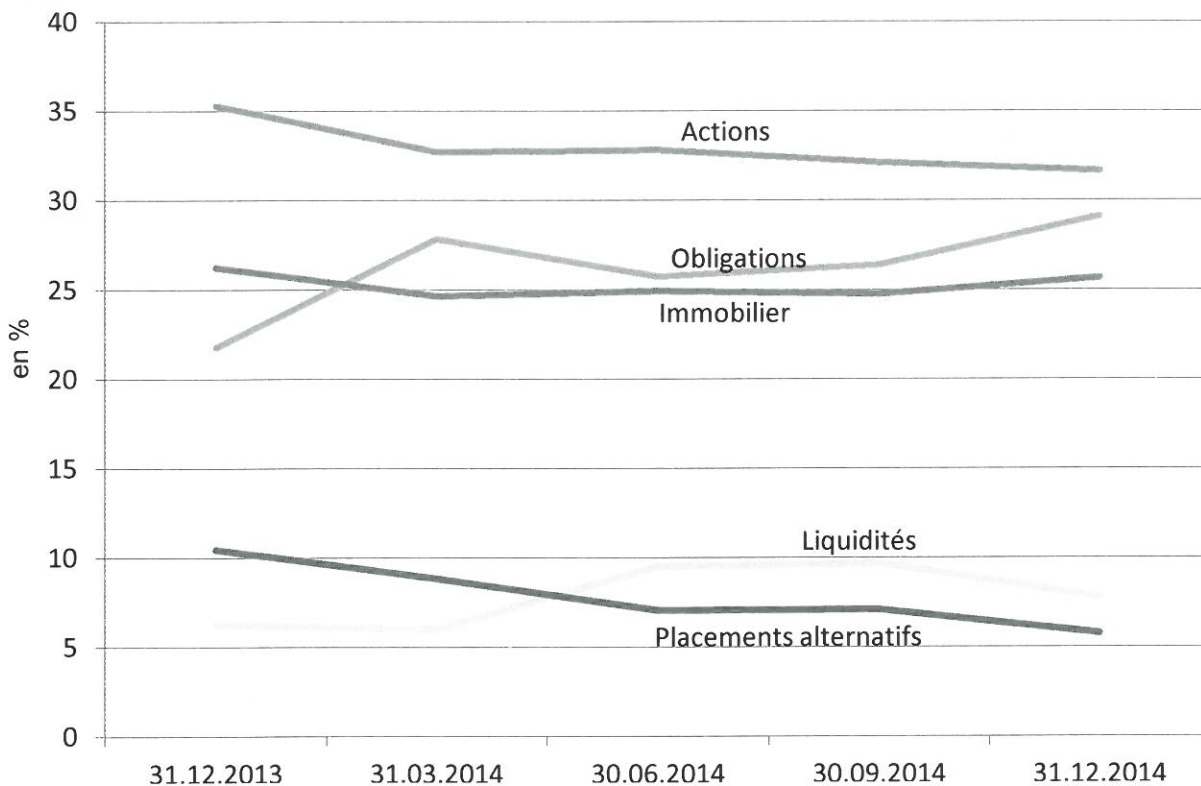
REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MADAME MARCELLE LUCHINGER, DEPUTE (PLR) INTITULEE "CAISSE DE PENSIONS DE LA RCJU : DEMANDE DE GRAPHIQUE" (N°2691)

En préambule, il sied de rappeler que tant le Conseil d'administration que le Gouvernement n'ont procédé à aucune forme de rétention d'information à l'égard des représentants du Parlement lors de l'examen de la loi ou des rapports de gestion.

Il est, de plus, envisagé de communiquer tant l'allocation stratégique que la performance de manière trimestrielle sur le site internet de l'institution de prévoyance. La mise en œuvre de cette mesure est prévue durant la seconde partie de cette année. Ces données, connues actuellement par le Conseil, seront ainsi accessibles à l'ensemble des acteurs concernés par les résultats de la Caisse.

Pour répondre de manière précise à la question, le Gouvernement vous remet le graphique souhaité et transmis par la Caisse pour les derniers trimestres. Cette illustration confirme la stratégie suivie adoptée par le Conseil de réduire globalement l'exposition au risque en diminuant la part des actions et en augmentant celle des obligations.

Graphique : évolution trimestrielle de l'allocation d'actifs de la Caisse de pensions de la RCJU



Delémont, le 3 février 2015

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le chancelier d'Etat


Jean-Christophe Kübler